

2022/0028

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : MM. BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.WERY.
RAVIDAT.ASCONE. Mesdames MERCIER.BLANDO.WAUCHER.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme BLANDO.
M. PETIT à M. BADIDI.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE et M. JOSSET.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mesdames DELPLANQUE GABET.MALINGRE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : DM FRAIS DE PARTICIPATION AUX ECOLES DES ENFANTS
EXTERIEURES.**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite aux conventions relatives aux frais de participation des enfants extérieurs scolarisés aux écoles d'Avesnelles, une recette d'un montant de 10 000 euros est à inscrire au compte 70 875 de la section de fonctionnement.

L'affectation s'effectuera comme suit :

En recettes de fonctionnement :

- Au 70 875 : + 10 000,00 euros ;
- Au 73 211 : - 10 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter, en recettes de fonctionnement :

- Au 70 875 : + 10 000,00 euros ;
- Au 73 211 : - 10 000,00 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 21 SEP. 2022
Le Maire,

